



RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2021-02

ANNEXE 2 : Grilles des spécifications

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	• (2)				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			•		
A2 Activités agricoles et élevage			• (3)		
CN - Conservation					
CN1 Conservation			• (2)		
F - Forestière					
F1 Forestière				•	
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•		
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	15	
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Arrière (min.)	7	9	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	
Largeur (min.)	7	7	7	7	
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques					
	• (2)				
Logement supplémentaire					
Location de chambres					
Location à court terme					
Gîte touristique (B&B)					
	• (2)				
Fermette					
	•				

Zone AV-1

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) A203

NOTES

(1) L'usage doit répondre aux dispositions énoncées à l'article 8.1.3 du Règlement de zonage.

(2) L'usage doit avoir obtenu une autorisation de la CPTAQ.

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	• (1)			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive	• (2)			
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture			•	
A2 Activités agricoles et élevage			• (3)	
CN - Conservation				
CN1 Conservation			• (2)	
F - Forestière				
F1 Forestière				•
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	10	10	10	15
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/3			
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques				
Logement supplémentaire	• (2)			
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)	• (2)			
Fermette	•			

Zone AV-2

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) A203

NOTES

(1) L'usage doit répondre aux dispositions énoncées à l'article 8.1.3 du Règlement de zonage.

(2) L'usage doit avoir obtenu une autorisation de la CPTAQ.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	• (1)			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive	• (2)			
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture			•	
A2 Activités agricoles et élevage			• (3)	
CN - Conservation				
CN1 Conservation			• (2)	
F - Forestière				
F1 Forestière				•
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	10	10	10	15
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/3			
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	• (2)			
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)	• (2)			
Fermette	•			

Zone AV-3

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) A203

NOTES

(1) L'usage doit répondre aux dispositions énoncées à l'article 8.1.3 du Règlement de zonage.

(2) L'usage doit avoir obtenu une autorisation de la CPTAQ.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	• (1)			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive	• (2)			
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture			•	
A2 Activités agricoles et élevage			• (3)	
CN - Conservation				
CN1 Conservation			• (2)	
F - Forestière				
F1 Forestière				•
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	10	10	10	15
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12.5	- / 12.5	- / 12.5	- / 12.5
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/3			
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	• (2)			
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)	• (2)			
Fermette	•			

Zone AV-4

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	•
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) A203

NOTES

(1) L'usage doit répondre aux dispositions énoncées à l'article 8.1.3 du Règlement de zonage.

(2) L'usage doit avoir obtenu une autorisation de la CPTAQ.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	• (1)			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive	• (2)			
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture			•	
A2 Activités agricoles et élevage			• (3)	
CN - Conservation				
CN1 Conservation			• (2)	
F - Forestière				
F1 Forestière				•
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	10	10	10	15
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/3			
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	• (2)			
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)	• (2)			
Fermette				

Zone AD-1

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) A203

NOTES

(1) L'usage doit répondre aux dispositions énoncées à l'article 8.1.3 du Règlement de zonage.

(2) L'usage doit avoir obtenu une autorisation de la CPTAQ.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	• (1)			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive	• (2)			
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture			•	
A2 Activités agricoles et élevage			•	
CN - Conservation				
CN1 Conservation			• (2)	
F - Forestière				
F1 Forestière			•	
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	10	10	10	15
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/3			
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	• (2)			
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)	• (2)			
Fermette				

Zone AD-2

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'usage doit répondre aux dispositions énoncées à l'article 8.1.3 du Règlement de zonage.

(2) L'usage doit avoir obtenu une autorisation de la CPTAQ.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	• (1)			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive	• (2)			
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture			•	
A2 Activités agricoles et élevage			• (3)	
CN - Conservation				
CN1 Conservation			• (2)	
F - Forestière				
F1 Forestière				•
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	10	10	10	15
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/3			
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	• (2)			
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)	• (2)			
Fermette				

Zone AD-3

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) A203

NOTES

(1) L'usage doit répondre aux dispositions énoncées à l'article 8.1.3 du Règlement de zonage.

(2) L'usage doit avoir obtenu une autorisation de la CPTAQ.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						• (1)
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé						•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)						15
Latérales (min. / totales)						4 / -
Arrière (min.)						9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)						1 / 2
En mètres (min. / max.)						- / 13
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						20
Largeur (min.)						
Taux d'implantation - % (max.)						8
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CON-1

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) L'usage doit répondre aux dispositions énoncées à l'article 7.9.1 du Règlement de zonage.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle					
P2	Utilité publique	• (1)				
R - Récréation						
R1	Extensive					
R2	Intensive					
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture					
A2	Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation						
CN1	Conservation		•			
F - Forestière						
F1	Forestière					
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		10	15			
Latérales (min. / totales)		4 / -	4 / -			
Arrière (min.)		9	9			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)		- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)			20			
Largeur (min.)						
Taux d'implantation - % (max.)		8	8			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CON-2

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle					
P2	Utilité publique					
R - Récréation						
R1	Extensive					
R2	Intensive					
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture					
A2	Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation						
CN1	Conservation		• (1)			
F - Forestière						
F1	Forestière					
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
	Isolé		•			
	Jumelé					
	Contigu					
Marges						
	Avant (min.)		15			
	Latérales (min. / totales)		4 / -			
	Arrière (min.)		9			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
	En étages (min. / max.)		1 / 2			
	En mètres (min. / max.)		- / 13			
Dimensions du bâtiment						
	Sup. d'implantation - m ² (min.)		20			
	Largeur (min.)					
	Taux d'implantation - % (max.)		8			
	Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
	Usage mixte					
	Usage multiple					
	Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
	Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
	Usages domestiques					
	Logement supplémentaire					
	Location de chambres					
	Location à court terme					
	Gîte touristique (B&B)					
	Fermette					

Zone CON-3

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) CN101

NOTES

--

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	• (2)				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (3)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	15	15	15	15
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	8	8	8	8	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•				

Zone RUR-1

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A102 (sans activité commerciale)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, R107

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	• (2)				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (3)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière				•	
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	10	
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	
Arrière (min.)	7	7	7	7	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	
Largeur (min.)	7	7	7	7	
Taux d'implantation - % (max.)	15	15	15	15	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•				

Zone RUR-2

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A102 (sans activité commerciale), A104 (excluant l'horticulture)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, R107

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	•				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (2)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone RUR-3

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) A102 (sans activité commerciale), A104 (excluant l'horticulture)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation	•					
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	10				
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -				
Arrière (min.)	7	7				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	7	7				
Taux d'implantation - % (max.)	15	15				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)	C					
Fermette	•					

Zone RUR-4

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement		C (2)			
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive		•			
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (3)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	15	15	15	15
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•				

Zone RUR-5

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C301
(3) A102 (sans activité commerciale)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement		C (2)				
C4 Automobile			C (3)(5)			
C5 Divertissement						
C6 Restauration			C (4)(5)			
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale				C (5)		
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive					•	
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture					• (6)	
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						•
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7,5	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	15	15	15	15	15
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple			•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)	C					
Fermette	•			•		

Zone RUR-6

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (2) C301
(3) C404, C408
(4) C602 de type casse-croute
(6) A102, A104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

- (1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.
(5) L'usage est autorisé uniquement sur les terrains adjacents à la route 125.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							
Annexe 2 du Règlement de zonage							
GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	• (1)						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Local et services							
C2 Artériel							
C3 Hébergement		C (2)					
C4 Automobile			C (3)(4)				
C5 Divertissement							
C6 Restauration			C (3)(6)				
C7 Compatibilité restreinte							
C8 Entreprise rurale					C (5)		
C9 Para-industriel							
I - Industrie							
I1 Contraintes limitées					C (3)		
I2 Contraintes importantes							
P - Public							
P1 Publique et institutionnelle							
P2 Utilité publique							
R - Récréation							
R1 Extensive						•	
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activités agricoles et culture						• (7)	
A2 Activités agricoles et élevage							
CN - Conservation							
CN1 Conservation						•	
F - Forestière							
F1 Forestière							
EX - Extraction							
EX1 Extractives							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,5	10	10	10	10	10	
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	
Arrière (min.)	7	7	7	7	7	7	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50	50	
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	7	
Taux d'implantation - % (max.)	15	15	15	15	15	15	
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple			•	•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3						
Projet intégré							
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES							
Usages domestiques	•						
Logement supplémentaire	•						
Location de chambres							
Location à court terme	C						
Gîte touristique (B&B)	C						
Fermette	•				•		

Zone RUR-7

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA

Risque inondation

Risque d'érosion

P.I.I.A. spécifique •

Bruit routier •

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C301

(4) C404, C408

(6) C602 de type casse-croute

(7) A102, A104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

(3) L'usage est autorisé uniquement sur les terrains adjacents à la route 125.

(5) L'usage est autorisé uniquement sur les terrains adjacents aux routes 125 et 348.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement	C (2)					
C4 Automobile	C (3)(5)					
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale	C (5)					
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive		•				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture			• (4)			
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation				•		
F - Forestière						
F1 Forestière					•	
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)	C					
Fermette	•		•			

Zone RUR-8

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (2) C301
- (3) C404, C408
- (4) A102, A104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

(5) L'usage est autorisé uniquement sur les terrains adjacents aux routes 125 et 341.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services		C (2)			
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	• (3)				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (4)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7,5	10	10	10	
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	
Arrière (min.)	7	7	7	7	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	
Largeur (min.)	7	7	7	7	
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone RUR-9

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C101
(4) A102 (sans activité commerciale), A104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) R106, R107

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	• (2)				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (3)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme					
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone RUR-10

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, R107

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	• (2)				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (3)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme					
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone RUR-11

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, R107

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	• (2)				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (3)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
1					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme					
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone RUR-12

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, R107

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	• (2)				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (3)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone RUR-13

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, R107

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	• (2)				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (3)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme					
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone RUR-14

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, R107

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	• (2)				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (3)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone RUR-15

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A102 (sans activité commerciale), A104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, R107

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	• (2)				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (3)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone RUR-16

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, R107

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services	C (2)(3)					
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale	C (3)(4)					
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive		•				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture				• (5)		
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation					•	
F - Forestière						
F1 Forestière						•
EX - Extraction						
EX1 Extractives						• (3)(4)
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)	C					
Fermette	•		•			

Zone RUR-17

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C101
(5) A102, A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.
(3) L'usage est autorisé uniquement sur les terrains adjacents à la route 337.
(4) L'usage n'est pas autorisé dans l'aire de confinement du cerf de Virginie.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	•				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture		• (2)			
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation			•		
F - Forestière					
F1 Forestière				•	
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone RUR-18

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) A102, A104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	•				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (2)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone RUR-19

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) A102, A104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale		C (4)(5)(7)			
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive		• (6)			
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture				• (2)	
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7.5	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15 (3)	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•		•		

Zone RUR-20

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(6) R106, R107

NOTES

- (1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.
- (2) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation unifamiliale isolée varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.
- (3) L'usage est autorisé uniquement sur les terrains adjacents à la route 337.
- (4) L'usage n'est pas autorisé dans l'aire de confinement du cerf de Virginie.
- (5) Nonobstant la note 4, l'entreprise rurale liée à une unité d'habitation correspondant à la classe C807 seulement est également autorisée sur les terrains adjacents à la route 341.
- (6) (7)

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021-02-05	23-05-2024

Mis à jour le 23-05-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	• (1)			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale		C (3)(4)(5)		
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive	• (2)			
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation			•	
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	10	10	10	
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	
Arrière (min.)	7	7	7	
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	
Largeur (min.)	7	7	7	
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3			
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	•			
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Location à court terme	C			
Gîte touristique (B&B)	C			
Fermette	•			

Zone RUR-21

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) C807

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, R107

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage. (4) L'usage entreprise rurale liée à une unité d'habitation C807 seulement est autorisé uniquement sur les terrains adjacents à la route 341. (5) L'usage n'est pas autorisé à l'intérieur de l'aire de confinement du cerf de Virginie.

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021-02-05	23-05-2024

Mis à jour le 23-05-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	• (1)			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive	•			
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation		•		
F - Forestière				
F1 Forestière			•	
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3			
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	•			
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)	C			
Fermette	•			

Zone RUR-22

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	•				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation		•			
F - Forestière					
F1 Forestière				•	
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	10	
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	
Arrière (min.)	7	7	7	7	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	
Largeur (min.)	7	7	7	7	
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme					
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•				

Zone RUR-23

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation	•					
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	10				
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -				
Arrière (min.)	7	7				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	7	7				
Taux d'implantation - % (max.)	15	35				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)	C					
Fermette	•					

Zone RUR-24

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive		•				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation			•			
F - Forestière						
F1 Forestière				•		
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		15	15	15		
Latérales (min. / totales)		4 / -	4 / -	4 / -		
Arrière (min.)		9	9	9		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)		- / 13	- / 13	- / 13		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		50	50	50		
Largeur (min.)		7	7	7		
Taux d'implantation - % (max.)		8	8	8		
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone REC-1

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							
Annexe 2 du Règlement de zonage							
GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale		•					
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Local et services			• (1)				
C2 Artériel							
C3 Hébergement				•			
C4 Automobile							
C5 Divertissement							
C6 Restauration					• (2)		
C7 Compatibilité restreinte							
C8 Entreprise rurale							
C9 Para-industriel							
I - Industrie							
I1 Contraintes limitées							
I2 Contraintes importantes							
P - Public							
P1 Publique et institutionnelle							
P2 Utilité publique							
R - Récréation							
R1 Extensive					•		
R2 Intensive					•		
A - Agricole							
A1 Activités agricoles et culture						•	
A2 Activités agricoles et élevage						• (3)	
CN - Conservation							
CN1 Conservation							•
F - Forestière							
F1 Forestière							•
EX - Extraction							
EX1 Extractives							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	10	10	10	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	70	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	6	9	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	15	25	25	25	25	8	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)		4					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple					• (4)		
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/6	1/6					
Projet intégré	•	•					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES							
Usages domestiques							
Logement supplémentaire	•						
Location de chambres							
Location à court terme	C	C					
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•			•			

Zone REC-2

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) C104
(2) C602

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (3) A203, A205

NOTES

- (4) Également sur une même lot autorisé - article 2.1.4

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle					
P2	Utilité publique					
R - Récréation						
R1	Extensive	•				
R2	Intensive	•				
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture					
A2	Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation						
CN1	Conservation		•			
F - Forestière						
F1	Forestière					
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		10	10			
Latérales (min. / totales)		3 / -	3 / -			
Arrière (min.)		7	7			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)		- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		50	50			
Largeur (min.)		6	6			
Taux d'implantation - % (max.)		15	8			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone REC-3

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement	•				
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration	• (1)				
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive		•			
R2 Intensive		•			
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	15	15	15	
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	
Arrière (min.)	7	9	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	
Largeur (min.)	6	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	15	35	35	35	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple			• (2)		
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/6				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				

Zone REC-4

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C602

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Également sur un même lot autorisé - article 2.1.4

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										
Annexe 2 du Règlement de zonage										
GROUPES ET CLASSES D'USAGES										
H - Habitation										
H1	Unifamiliale		•							
H2	Bifamiliale									
H3	Trifamiliale									
H4	Multifamiliale									
H5	Habitation collective									
H6	Maison mobile									
C - Commerce										
C1	Local et services									
C2	Artériel									
C3	Hébergement									
C4	Automobile									
C5	Divertissement									
C6	Restauration									
C7	Compatibilité restreinte									
C8	Entreprise rurale									
C9	Para-industriel									
I - Industrie										
I1	Contraintes limitées									
I2	Contraintes importantes									
P - Public										
P1	Publique et institutionnelle									
P2	Utilité publique									
R - Récréation										
R1	Extensive		• (1)							
R2	Intensive									
A - Agricole										
A1	Activités agricoles et culture		•							
A2	Activités agricoles et élevage		• (3)							
CN - Conservation										
CN1	Conservation									•
F - Forestière										
F1	Forestière									
EX - Extraction										
EX1	Extractives									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Mode d'implantation										
	Isolé		•	•	•					
	Jumelé									
	Contigu									
Marges										
	Avant (min.)	10	10	10						
	Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -						
	Arrière (min.)	7	7	7						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Hauteur du bâtiment										
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2						
	En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13						
Dimensions du bâtiment										
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50						
	Largeur (min.)	6	6	6						
	Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8						
	Nbre de logements par bâtiment (max.)									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
Usage mixte										
Usage multiple										
	Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/6								
Projet intégré										
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES										
Usages domestiques										
	Logement supplémentaire		•							
	Location de chambres									
	Location à court terme		C							
	Gîte touristique (B&B)		•							
	Fermette		•	•						

Zone REC-5

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) R106, R107
(3) A203, A205

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										
Annexe 2 du Règlement de zonage										
GROUPES ET CLASSES D'USAGES										
H - Habitation										
H1	Unifamiliale		•							
H2	Bifamiliale									
H3	Trifamiliale									
H4	Multifamiliale									
H5	Habitation collective									
H6	Maison mobile									
C - Commerce										
C1	Local et services									
C2	Artériel									
C3	Hébergement									
C4	Automobile									
C5	Divertissement									
C6	Restauration									
C7	Compatibilité restreinte									
C8	Entreprise rurale									
C9	Para-industriel									
I - Industrie										
I1	Contraintes limitées									
I2	Contraintes importantes									
P - Public										
P1	Publique et institutionnelle									
P2	Utilité publique									
R - Récréation										
R1	Extensive		•							
R2	Intensive									
A - Agricole										
A1	Activités agricoles et culture									
A2	Activités agricoles et élevage									
CN - Conservation										
CN1	Conservation			•						
F - Forestière										
F1	Forestière									
EX - Extraction										
EX1	Extractives									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Mode d'implantation										
	Isolé		•	•	•					
	Jumelé									
	Contigu									
Marges										
	Avant (min.)	10	10	10						
	Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -						
	Arrière (min.)	7	7	7						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Hauteur du bâtiment										
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2						
	En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13						
Dimensions du bâtiment										
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50						
	Largeur (min.)	6	6	6						
	Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8						
	Nbre de logements par bâtiment (max.)									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
Usage mixte										
Usage multiple										
	Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/6								
Projet intégré										
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES										
Usages domestiques										
	Logement supplémentaire		•							
	Location de chambres									
	Location à court terme		C							
	Gîte touristique (B&B)		•							
	Fermette		•							

Zone REC-6

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement	•			
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration	• (1)			
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive		•		
R2 Intensive		•		
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation			•	
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	7	7	7	7
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50
Largeur (min.)	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	15	25	25	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/6			
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	•			
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Location à court terme	C			
Gîte touristique (B&B)	•			
Fermette				

Zone REC-7

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C602

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile	•					
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Latérales (min. / totales)	3 / -					
Arrière (min.)	7					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/6					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)	•					
Fermette						

Zone REC-9

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile	• (1)					
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7,5					
Latérales (min. / totales)	3 / -					
Arrière (min.)	7					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 12					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	8					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/6					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone REC-10

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) L'usage est spécifiquement autorisé sur les terrains adjacent à la rue Park.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale		•				
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	10				
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -				
Arrière (min.)	7	7				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	70				
Largeur (min.)	7	9				
Taux d'implantation - % (max.)	15	25				
Nbre de logements par bâtiment (max.)		4				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/6	1/6				
Projet intégré	•	•				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme	C	C				
Gîte touristique (B&B)	•	•				
Fermette	•					

Zone REC-11

Municipalité de Rawdon

Informations

Qualificatif

LPTAA

Risque inondation

Risque d'érosion

P.I.I.A. spécifique

Bruit routier

USAGE(S)

spécifiquement

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement

Entrée en
vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services	• (1)(2)			
C2 Artériel				
C3 Hébergement	•			
C4 Automobile				
C5 Divertissement	• (3)(4)(5)			
C6 Restauration	• (4)(6)			
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive		•		
R2 Intensive		• (7)		
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture		• (8)		
A2 Activités agricoles et élevage		• (9)		
CN - Conservation				
CN1 Conservation			•	
F - Forestière				
F1 Forestière			•	
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	15	15	15	
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	
Arrière (min.)	9	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	
Largeur (min.)	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	15	15	8	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple	•(10)	•(10)	•(10)	
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)				
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques				
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette		•		

Zone REC-12

Municipalité de Rawdon

Informations

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S)

(1) C101, C102, C104
 (3) C502, C503, C505, C506 excluant les discothèques, C507, salle multifonctionnelle sans siège

(6) C601, C602
 (8) A102, A104
 (9) A202, A204

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(7) R202, R206

NOTES

(2) Seuls sont autorisés les usages reliés à la vocation du pôle récréotouristique et accessoire à un usage principal de nature récréotouristique.
 (4) L'usage est autorisé seulement s'il est complémentaire à un usage principal de nature récréotouristique.
 (5) Les usages C506 et C507 sont assimilés à un usage restauration accessoire à un usage principal de nature récréotouristique..
 (10) Également sur un même lot autorisé - article 2.1.4.
 -La construction d'une nouvelle rue est interdite.
 -Tout nouveau réseau d'aqueduc et d'égout est interdit sauf pour des motifs de salubrité publique.

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021-02-8	29-05-2025

Mis à jour le 29-05-2025

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive	•					
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture	• (1)					
A2 Activités agricoles et élevage	• (2)					
CN - Conservation						
CN1 Conservation		•				
F - Forestière						
F1 Forestière			•			
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -			
Arrière (min.)	9	9	9			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	7	7	7			
Taux d'implantation - % (max.)	8	8	8			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RF-1

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) A102, A103 et A104 excluant l'horticulture
(2) A202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive	•					
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture	• (1)					
A2 Activités agricoles et élevage	• (2)					
CN - Conservation						
CN1 Conservation		•				
F - Forestière						
F1 Forestière			•			
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -			
Arrière (min.)	9	9	9			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	7	7	7			
Taux d'implantation - % (max.)	8	8	8			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RF-2

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) A102, A103 et A104 excluant l'horticulture
(2) A202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle					
P2	Utilité publique					
R - Récréation						
R1	Extensive	•				
R2	Intensive					
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture	• (1)				
A2	Activités agricoles et élevage	• (2)				
CN - Conservation						
CN1	Conservation		•			
F - Forestière						
F1	Forestière			•		
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		15	15	15		
Latérales (min. / totales)		4 / -	4 / -	4 / -		
Arrière (min.)		9	9	9		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)		- / 12	- / 12	- / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		50	50	50		
Largeur (min.)		7	7	7		
Taux d'implantation - % (max.)		8	8	8		
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple		•	•	•		
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RF-3

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) A102, A103 et A104 excluant l'horticulture
(2) A202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive	•					
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture	• (1)					
A2 Activités agricoles et élevage	• (2)					
CN - Conservation						
CN1 Conservation		•				
F - Forestière						
F1 Forestière			•			
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -			
Arrière (min.)	9	9	9			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	7	7	7			
Taux d'implantation - % (max.)	8	8	8			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RF-4	
Municipalité de Rawdon	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(1) A102, A103 et A104 excluant l'horticulture	
(2) A202	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024
Mis à jour le 25-01-2024	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive	•					
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture	• (1)					
A2 Activités agricoles et élevage	• (2)					
CN - Conservation						
CN1 Conservation		•				
F - Forestière						
F1 Forestière			•			
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -			
Arrière (min.)	9	9	9			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	7	7	7			
Taux d'implantation - % (max.)	8	8	8			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RF-5	
Municipalité de Rawdon	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(1) A102, A103 et A104 excluant l'horticulture	
(2) A202	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024
Mis à jour le 25-01-2024	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle					
P2	Utilité publique					
R - Récréation						
R1	Extensive	•				
R2	Intensive					
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture	• (1)				
A2	Activités agricoles et élevage	• (2)				
CN - Conservation						
CN1	Conservation		•			
F - Forestière						
F1	Forestière			•		
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
	Isolé	•	•	•		
	Jumelé					
	Contigu					
Marges						
	Avant (min.)	15	15	15		
	Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -		
	Arrière (min.)	9	9	9		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
	En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12		
Dimensions du bâtiment						
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50		
	Largeur (min.)	7	7	7		
	Taux d'implantation - % (max.)	8	8	8		
	Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
	Usage multiple	•	•	•		
	Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
	Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
	Logement supplémentaire					
	Location de chambres					
	Location à court terme					
	Gîte touristique (B&B)					
	Fermette					

Zone RF-6	
Municipalité de Rawdon	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(1) A102, A103 et A104 excluant l'horticulture	
(2) A202	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024
Mis à jour le 25-01-2024	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive	•					
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture	• (1)					
A2 Activités agricoles et élevage	• (2)					
CN - Conservation						
CN1 Conservation		•				
F - Forestière						
F1 Forestière			•			
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -			
Arrière (min.)	9	9	9			
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	7	7	7			
Taux d'implantation - % (max.)	8	8	8			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RF-7

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) A102, A103 et A104 excluant l'horticulture
(2) A202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive	•					
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture	• (1)					
A2 Activités agricoles et élevage	• (2)					
CN - Conservation						
CN1 Conservation		•				
F - Forestière						
F1 Forestière			•			
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -			
Arrière (min.)	9	9	9			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	7	7	7			
Taux d'implantation - % (max.)	8	8	8			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RF-8

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) A102, A103 et A104 excluant l'horticulture
(2) A202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive	•					
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture	• (1)					
A2 Activités agricoles et élevage	• (2)					
CN - Conservation						
CN1 Conservation		•				
F - Forestière						
F1 Forestière			•			
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -			
Arrière (min.)	9	9	9			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	7	7	7			
Taux d'implantation - % (max.)	8	8	8			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RF-9

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) A102, A103 et A104 excluant l'horticulture
(2) A202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive	•					
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture	• (1)					
A2 Activités agricoles et élevage	• (2)					
CN - Conservation						
CN1 Conservation		•				
F - Forestière						
F1 Forestière			•			
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -			
Arrière (min.)	9	9	9			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	7	7	7			
Taux d'implantation - % (max.)	8	8	8			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RF-10

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) A102, A103 et A104 excluant l'horticulture
(2) A202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive	•					
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture	• (1)					
A2 Activités agricoles et élevage	• (2)					
CN - Conservation						
CN1 Conservation		•				
F - Forestière						
F1 Forestière			•			
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -			
Arrière (min.)	9	9	9			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	7	7	7			
Taux d'implantation - % (max.)	8	8	8			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RF-11

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) A102, A103 et A104 excluant l'horticulture
(2) A202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale		• (1)				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive		• (2)				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation		•				
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		7,5	7,5			
Latérales (min. / totales)		3 / -	3 / -			
Arrière (min.)		7	7			
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)		- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		50	50			
Largeur (min.)		6	6			
Taux d'implantation - % (max.)		15	8			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)		1/3				
Projet intégré		•				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques		•				
Logement supplémentaire		•				
Location de chambres						
Location à court terme		C				
Gîte touristique (B&B)		C				
Fermette						

Zone VC-1

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, et R107

--

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive	• (2)					
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation	•					
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	15				
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -				
Arrière (min.)	7	7				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	15	8				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/3					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C(3)					
Gîte touristique (B&B)	C					
Fermette						

Zone VC-2

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, R107
 (3) L'usage est spécifiquement prohibé dans la portion de la zone VC-2 identifiée à l'annexe 1 du règlement sur les usages conditionnels numéro 2021-05 en vigueur.

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation	•					
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	15				
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -				
Arrière (min.)	7	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	7	7				
Taux d'implantation - % (max.)	15	8				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/3					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)	C					
Fermette						

Zone VC-3

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services	C (2)				
C2 Artériel					
C3 Hébergement	C (3)				
C4 Automobile					
C5 Divertissement	C (5)(12)(13)				
C6 Restauration	C (5)				
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	C (6)(7)				
R2 Intensive	C (8)				
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture				• (9)	
A2 Activités agricoles et élevage				• (10)	
CN - Conservation					
CN1 Conservation					•
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	15	15	15	15
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9	9
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	15	15	15	15	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple		•	• (11)	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré	•				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•	•		

Zone VC-4

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C101
(3) C301
(9) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture
(10) A202 (sans activité commerciale) (12)
C506 excluant les discothèques

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(6) R104

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.
(5) L'usage est autorisé seulement s'il est secondaire à un usage principal de nature récréotouristique.
(7) Seuls les usages R106 et R107 sont assujettis au règlement sur les usages conditionnels. Les autres usages de la classe R1 spécifiquement autorisés sont autorisés de plein droit.
(8) Seuls les campings, campings sans service, les camps de vacances, les centres de plein air et les refuges sont autorisés.
(11) Sur un même lot autorisé - article 2.1.4. (13) L'usage est assimilé à un usage restauration accessoire à un usage récréotouristique au sens du règlement sur les usages conditionnels - section 3.6

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement	C (2)				
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration	C (3)(4)				
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	C (5)(6)				
R2 Intensive	C (7)				
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture				• (8)	
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					•
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7.5	15	15	15	15
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	15	15	15	15	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple		•	•		
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•			•	

Zone VC-5

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C301
 (3) C602
 (5) R106 et R107
 (8) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.
 (4) L'usage est autorisé seulement s'il est secondaire à un usage principal de nature récréotouristique.
 (6) Seuls les usages R106 et R107 sont assujettis au règlement sur les usages conditionnels. Les autres usages de la classe R1 spécifiquement autorisés sont autorisés de plein droit.
 (7) Seuls les campings, campings sans service, les camps de vacances, les centres de plein air et les refuges sont autorisés.

Veillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive		C (2)			
R2 Intensive		C (3)			
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (4)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière				•	
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7.5	15	15	15	
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Arrière (min.)	7	9	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	
Largeur (min.)	6	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	15	15	15	8	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple		•	•		
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone VC-6

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(4) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

- (1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.
- (2) Seuls les usages R106 et R107 sont assujettis au règlement sur les usages conditionnels. Les autres usages de la classe R1 spécifiquement autorisés sont autorisés de plein droit.
- (3) Seuls les campings, campings sans service, les camps de vacances, les centres de plein air et les refuges sont autorisés.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement	C (2)				
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration	C (3)(4)				
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	C(5)(6)(9)				
R2 Intensive	C (7)				
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture				• (8)	
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière				•	
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7.5	15	15	15	15
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7.5	9	9	9	9
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	15	15	15	15	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple		•	•		
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•		•		

Zone VC-7

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C301
(3) C602
(5) R106 et R107
(8) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.
(4) L'usage est autorisé seulement s'il est secondaire à un usage principal de nature récréotouristique.
(6) Seuls les usages R106 et R107 sont assujettis au règlement sur les usages conditionnels. Les autres usages de la classe R1 spécifiquement autorisés sont autorisés de plein droit.
(7) Seuls les campings, campings sans service, les camps de vacances, les centres de plein air et les refuges sont autorisés.
(9) Les habitations de type hébergement de nature non-conventionnelle de la classe R106 peuvent être autorisés avec ou sans services, et avec eau courante et électricité à l'intérieur d'un camp de vacances, suivant les critères de l'article 3.1.4 du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services	C (2)				
C2 Artériel					
C3 Hébergement	C (3)				
C4 Automobile					
C5 Divertissement	C (5)(12)(13)				
C6 Restauration	C (5)				
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	C (6)(7)				
R2 Intensive	C (8)				
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture				• (9)	
A2 Activités agricoles et élevage				• (10)	
CN - Conservation					
CN1 Conservation					•
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	15	15	15	15
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	15	15	15	15	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple		•	• (11)	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré	•				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•	•		

Zone VC-8

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C101
 (3) C301
 (9) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture
 (10) A202 (sans activité commerciale) (12)
 C506 excluant les discothèques

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(6) R104

NOTES

- (1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants avant le 16 janvier 2018 ou sur les rues construites conformément aux dispositions prévues à la section 9.1 du règlement de zonage.
 (5) L'usage est autorisé seulement s'il est secondaire à un usage principal de nature récréotouristique.
 (7) Seuls les usages R106 et R107 sont assujettis au règlement sur les usages conditionnels. Les autres usages de la classe R1 spécifiquement autorisés sont autorisés de plein droit.
 (8) Seuls les campings, campings sans service, les camps de vacances, les centres de plein air et les refuges sont autorisés.
 (11) Sur un même lot autorisé - article 2.1.4.
 (13) L'usage est assimilé à un usage restauration accessoire à un usage récréotouristique au sens du règlement sur les usages conditionnels - section 3.6

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021-02-8	29-05-2025

Mis à jour le 29-05-2025

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive		C (1)			
R2 Intensive		C (2)			
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			•(3)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	12	15	15	15
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone VD-1

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seuls les usages R106 et R107 sont assujettis au règlement sur les usages conditionnels. Les autres usages de la classe R1 sont autorisés de plein droit.

(2) Seuls les campings, campings sans service, les camps de vacances, les centres de plein air et les refuges sont autorisés.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive	•(1)				
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			•(2)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7,5	15	15	15	15
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré	•				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone VD-2

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) R106, R107

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive		C (1)			
R2 Intensive		C (2)			
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			•(3)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					•
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	12	15	15	15
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple		•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré	•				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone VD-3

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seuls les usages R106 et R107 sont assujettis au règlement sur les usages conditionnels. Les autres usages de la classe R1 sont autorisés de plein droit.

(2) Seuls les campings, campings sans service, les camps de vacances, les centres de plein air et les refuges sont autorisés.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services		C (1)				
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive		• (2)				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation		•				
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7,5	7,5				
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -				
Arrière (min.)	7	7				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	15	8				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3					
Projet intégré	•					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)	C					
Fermette	•					

Zone VD-4	
Municipalité de Rawdon	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(1) C101	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
(2) R104, R106, et R107	
NOTES	
<p>Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.</p>	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
Mis à jour le 18-03-2022	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive	• (2)			
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture			•(3)	
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation			•	
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	7,5	15	15	
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	
Arrière (min.)	7	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	
Largeur (min.)	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3			
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	•			
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Location à court terme	C			
Gîte touristique (B&B)	C			
Fermette	•	•		

Zone VD-5

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R104, R106, et R107

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive	• (2)			
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture			•(3)	
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation			•	
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	10	15	15	
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	
Arrière (min.)	7	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	
Largeur (min.)	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3			
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	•			
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Location à court terme	C			
Gîte touristique (B&B)	C			
Fermette	•	•		

Zone VD-6

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R104, R106, et R107

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services		C (1)			
C2 Artériel					
C3 Hébergement		C (2)			
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration		C (3) (4)			
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			•(5)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière				•	
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	15	15	15	
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Arrière (min.)	7	9	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	
Largeur (min.)	6	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple		•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré	•				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques					
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone VD-7

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C101
(2) C301
(3) C602
(5) A102, A104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(4) L'usage est autorisé seulement s'il est secondaire à un usage principal de nature récréotouristique.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement		C (1)			
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration		C (2)(3)			
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive			C (4)		
R2 Intensive			C (5)		
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture				•(6)	
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7.5	15	15	15	15
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9	9
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•				

Zone VD-8

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C301
(2) C602
(6) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(4) R106, R107

NOTES

(3) L'usage est autorisé seulement s'il est secondaire à un usage principal de nature récréotouristique.
(5) Seuls les campings, campings sans service, les camps de vacances, les centres de plein air et les refuges sont admissibles à une demande d'usage conditionnel.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services		C (1)			
C2 Artériel					
C3 Hébergement		C (2)			
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration		C (3)(4)			
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive		C (5)(6)			
R2 Intensive		C (7)			
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture				•(8)	
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	15	15	15	15
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	7	9	9	9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8	8
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/3				
Projet intégré	•				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•		•		

Zone VD-9

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C101
(2) C301
(3) C602
(5) R106 et R107
(8) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(4) L'usage est autorisé seulement s'il est secondaire à un usage principal de nature récréotouristique.
(6) Seuls les usages R106 et R107 sont assujettis au règlement sur les usages conditionnels. Les autres usages de la classe R1 spécifiquement autorisés sont autorisés de plein droit.
(7) Seuls les campings, campings sans service, les camps de vacances, les centres de plein air et les refuges sont autorisés.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services		C (5)(7)(8)				
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration		C (6)(7)(8)				
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive		C (2)				
R2 Intensive		C (3)				
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture		•(4)				
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation		•				
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	15				
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -				
Arrière (min.)	7	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	7	7				
Taux d'implantation - % (max.)	15	8				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple	•	•				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/3					
Projet intégré	•					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)	C					
Fermette	•	•				

Zone VD-10

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(4) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture (5)
C101 (6) C602 de type casse-croute,

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Seuls les usages R106 et R107 sont assujettis au règlement sur les usages conditionnels. Les autres usages de la classe R1 sont autorisés de plein droit. (3) Seuls les campings, campings sans service, les camps de vacances, les centres de plein air et les refuges sont autorisés.
(7) L'usage est autorisé comme usage principale sur les terrains adjacents au boulevard Pontbriand (Route 341) seulement.
(8) L'usage est autorisé à l'ensemble de la zone s'il est secondaire à un usage principal de nature récréotouristique.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive	• (1)			
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture		• (2)		
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation		•		
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	10	15	15	
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	
Arrière (min.)	7	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	
Largeur (min.)	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3			
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	•			
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Location à court terme	C			
Gîte touristique (B&B)	C			
Fermette	•	•		

Zone VD-11

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R104
(2) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement		C (1)		
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive		• (2)		
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture			• (3)	
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation			•	
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	10	15	15	
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	
Arrière (min.)	7	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	
Largeur (min.)	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3			
Projet intégré	•			
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	•			
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Location à court terme	C			
Gîte touristique (B&B)	C			
Fermette	•	•		

Zone VD-12

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C301
(2) R101, R102, R103, R105
(3) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement		C (1)			
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration		C (2)(3)			
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive		C (4)			
R2 Intensive		C (5)			
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (6)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière				•	
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	15	15	15	
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Arrière (min.)	7	9	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	
Largeur (min.)	6	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone VD-13

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C301
(2) C602
(6) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(3) L'usage est autorisé seulement s'il est secondaire à un usage principal de nature récréotouristique.
(4) Seuls les usages R106 et R107 sont assujettis au règlement sur les usages conditionnels. Les autres usages de la classe R1 spécifiquement autorisés sont autorisés de plein droit.
(5) Seuls les campings, campings sans service, les camps de vacances, les centres de plein air et les refuges sont autorisés.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement		C (1)			
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration		C (2)(3)			
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive		C (4)			
R2 Intensive		C (5)			
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			• (6)		
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière				•	
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	15	15	15	
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Arrière (min.)	7	9	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	
Largeur (min.)	6	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	8	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3				
Projet intégré	•				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques					
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•	•			

Zone VD-14

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C301
(2) C602
(6) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(3) L'usage est autorisé seulement s'il est secondaire à un usage principal de nature récréotouristique.
(4) Seuls les usages R106 et R107 sont assujettis au règlement sur les usages conditionnels. Les autres usages de la classe R1 spécifiquement autorisés sont autorisés de plein droit.
(5) Seuls les campings, campings sans service, les camps de vacances, les centres de plein air et les refuges sont autorisés.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation	•					
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7,5	15				
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -				
Arrière (min.)	7	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	15 (3)	8				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Gîte touristique (B&B)	C					
Fermette						
Fermette	•					

Zone VD-15

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(3) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive	• (1)					
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation	•					
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	15				
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -				
Arrière (min.)	7	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	15	8				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
1						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Non autorisé						
Usage multiple						
Non autorisé						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
1 / 3						
Projet intégré						
Non autorisé						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
•						
Logement supplémentaire						
•						
Location de chambres						
Non autorisé						
Location à court terme						
C						
Gîte touristique (B&B)						
C						
Fermette						
•						

Zone VD-16

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R101, R102, R103, R105

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement		C (1)			
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration		C (2)(3)			
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive			C (4)		
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation				•	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	10	
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	
Arrière (min.)	7	7	7	7	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	
Largeur (min.)	6	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	15	25	25	8	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1/3				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)	C				
Fermette	•				

Zone VD-17

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C301
(2) C602
(4) R214

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(3) L'usage est autorisé seulement s'il est secondaire à un usage principal de nature récréotouristique.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive		• (1)				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation		•				
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	15				
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -				
Arrière (min.)	7	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	15	8				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					

Zone VD-18

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R101, R102, R103, R105

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement		C (1)		
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive		• (2)		
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture			•(3)	
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation			•	
F - Forestière				
F1 Forestière			•	
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	10	15	15	
Latérales (min. / totales)	3 / -	4 / -	4 / -	
Arrière (min.)	7	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	
Largeur (min.)	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	15	8	8	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3			
Projet intégré	•			
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	•			
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Location à court terme	C			
Gîte touristique (B&B)	C			
Fermette	•	•		

Zone VD-19

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C301
(2) R104
(3) A102 (sans activité commerciale), A104 excluant l'horticulture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Latérales (min. / totales)	3 / -					
Arrière (min.)	7					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	• (1)					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					

Zone ID-1

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) autorisation de la CPTAQ requise

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Latérales (min. / totales)	3 / -					
Arrière (min.)	7					
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	**					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	• (1)					
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					

Zone ID-2

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

** 15% lorsque non desservi et 25% lorsque desservi par l'aqueduc.
(1) autorisation de la CPTAQ requise

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021-02-03	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Latérales (min. / totales)	3 / -					
Arrière (min.)	7					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	• (1)					
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					

Zone ID-3

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) autorisation de la CPTAQ requise

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Latérales (min. / totales)	3 / -					
Arrière (min.)	7					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 3					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	• (1)					
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					

Zone ID-4

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) autorisation de la CPTAQ requise

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1	Unifamiliale				
H2	Bifamiliale				
H3	Trifamiliale				
H4	Multifamiliale				
H5	Habitation collective				
H6	Maison mobile				
C - Commerce					
C1	Local et services				
C2	Artériel				
C3	Hébergement				
C4	Automobile				
C5	Divertissement				
C6	Restauration				
C7	Compatibilité restreinte				
C8	Entreprise rurale				
C9	Para-industriel				
I - Industrie					
I1	Contraintes limitées				
I2	Contraintes importantes				
P - Public					
P1	Publique et institutionnelle				
P2	Utilité publique	•			
R - Récréation					
R1	Extensive		• (1)		
R2	Intensive				
A - Agricole					
A1	Activités agricoles et culture				
A2	Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation					
CN1	Conservation			•	
F - Forestière					
F1	Forestière				
EX - Extraction					
EX1	Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé		•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)		6	6	6	
Latérales (min. / totales)		3 / -	3 / -	3 / -	
Arrière (min.)		4	4	4	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)		- / 15	- / 15	- / 15	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)		15	15	15	
Largeur (min.)		3	3	3	
Taux d'implantation - % (max.)		35	35	35	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques					
Logement supplémentaire					
Location de chambres					
Location à court terme					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone P-1	
Municipalité de Rawdon	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(1) R101, R102 et R103	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
<p><small>Veuillez vous référer au <i>Règlement de lotissement</i> pour connaître les normes de lotissement applicables.</small></p>	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
Mis à jour le 18-03-2022	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique	•					
R - Récréation						
R1 Extensive		• (1)				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation			•			
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	15	15	15			
Largeur (min.)	3	3	3			
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone P-2

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA

Risque inondation

•

Risque d'érosion

P.I.I.A. spécifique

•

Bruit routier

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R101, R102 et R103

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle					
P2	Utilité publique	•				
R - Récréation						
R1	Extensive		• (1)			
R2	Intensive					
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture					
A2	Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation						
CN1	Conservation			•		
F - Forestière						
F1	Forestière					
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6	6	6		
Latérales (min. / totales)		3 / -	3 / -	3 / -		
Arrière (min.)		4	4	4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)		- / 15	- / 15	- / 15		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		15	15	15		
Largeur (min.)		3	3	3		
Taux d'implantation - % (max.)		35	35	35		
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone P-3	
Municipalité de Rawdon	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(1) R101, R102 et R103	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
<p style="font-size: small;">Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.</p>	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
Mis à jour le 18-03-2022	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle					
P2	Utilité publique	•				
R - Récréation						
R1	Extensive		• (1)			
R2	Intensive					
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture					
A2	Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation						
CN1	Conservation			•		
F - Forestière						
F1	Forestière					
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
	Isolé	•	•	•		
	Jumelé					
	Contigu					
Marges						
	Avant (min.)	6	6	6		
	Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -		
	Arrière (min.)	4	4	4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15		
Dimensions du bâtiment						
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	15	15	15		
	Largeur (min.)	3	3	3		
	Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35		
	Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
	Usage mixte					
	Usage multiple					
	Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
	Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
	Usages domestiques					
	Logement supplémentaire					
	Location de chambres					
	Location à court terme					
	Gîte touristique (B&B)					
	Fermette					

Zone P-4	
Municipalité de Rawdon	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(1) R101, R102 et R103	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
Mis à jour le 18-03-2022	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1	Unifamiliale				
H2	Bifamiliale				
H3	Trifamiliale				
H4	Multifamiliale				
H5	Habitation collective				
H6	Maison mobile				
C - Commerce					
C1	Local et services				
C2	Artériel				
C3	Hébergement				
C4	Automobile				
C5	Divertissement				
C6	Restauration				
C7	Compatibilité restreinte				
C8	Entreprise rurale				
C9	Para-industriel				
I - Industrie					
I1	Contraintes limitées				
I2	Contraintes importantes				
P - Public					
P1	Publique et institutionnelle	• (1)			
P2	Utilité publique		•		
R - Récréation					
R1	Extensive		• (2)		
R2	Intensive			• (3)	
A - Agricole					
A1	Activités agricoles et culture				
A2	Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation					
CN1	Conservation				•
F - Forestière					
F1	Forestière				
EX - Extraction					
EX1	Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé		•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	3	3	3	3	3
Arrière (min.)	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	15	15	50	15
Largeur (min.)	6	3	3	6	3
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques					
Logement supplémentaire					
Location de chambres					
Location à court terme					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone P-5

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P104, P105, P106, P108
(3) R214

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, R107

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle					
P2	Utilité publique	•				
R - Récréation						
R1	Extensive		• (1)			
R2	Intensive					
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture					
A2	Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation						
CN1	Conservation			•		
F - Forestière						
F1	Forestière					
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6	6	6		
Latérales (min. / totales)		3 / -	3 / -	3 / -		
Arrière (min.)		4	4	4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)		- / 15	- / 15	- / 15		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		15	15	15		
Largeur (min.)		3	3	3		
Taux d'implantation - % (max.)		35	35	35		
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone P-6	
Municipalité de Rawdon	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
(1) R106 et R107	
NOTES	
Veuillez vous référer au <i>Règlement de lotissement</i> pour connaître les normes de lotissement applicables.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
Mis à jour le 18-03-2022	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle		• (1)				
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6				
Latérales (min. / totales)		3 / -				
Arrière (min.)		4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2				
En mètres (min. / max.)		- / 15				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		100				
Largeur (min.)		12				
Taux d'implantation - % (max.)		50				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone P-7

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107, P108

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle		• (1)				
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6				
Latérales (min. / totales)		3 / -				
Arrière (min.)		4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2				
En mètres (min. / max.)		- / 15				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		100				
Largeur (min.)		12				
Taux d'implantation - % (max.)		50				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone P-8

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107, P108

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle	•(1)				
P2	Utilité publique					
R - Récréation						
R1	Extensive					
R2	Intensive					
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture					
A2	Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation						
CN1	Conservation					
F - Forestière						
F1	Forestière					
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6				
Latérales (min. / totales)		3 / -				
Arrière (min.)		4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2				
En mètres (min. / max.)		- / 15				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		100				
Largeur (min.)		12				
Taux d'implantation - % (max.)		50				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone P-9	
Municipalité de Rawdon	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
(1) P107, P108	
NOTES	
Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
Mis à jour le 18-03-2022	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle		•(1)				
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6				
Latérales (min. / totales)		3 / -				
Arrière (min.)		4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2				
En mètres (min. / max.)		- / 13				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		50				
Largeur (min.)		6				
Taux d'implantation - % (max.)		15				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone P-10

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P108

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle		•(1)				
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6				
Latérales (min. / totales)		3 / -				
Arrière (min.)		4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2				
En mètres (min. / max.)		- / 15				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		50				
Largeur (min.)		6				
Taux d'implantation - % (max.)		50				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone P-11

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P108

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle	• (1)			
P2 Utilité publique		•		
R - Récréation				
R1 Extensive			• (2)	
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation				•
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 10	- / 10
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	15	15	15
Largeur (min.)	6	3	3	3
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)				
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques				
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

Zone P-12

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(1) P104, P105

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(2) R106, R107

NOTES	
<p style="font-size: small;">Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.</p>	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle	• (1)					
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive		• (2)				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation			•			
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	15	15			
Largeur (min.)	6	3	3			
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone P-13

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107, P108
(2) R104, R106, R107

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle		• (1)				
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6				
Latérales (min. / totales)		3 / -				
Arrière (min.)		4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2				
En mètres (min. / max.)		- / 15				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		50				
Largeur (min.)		6				
Taux d'implantation - % (max.)		35				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone P-14

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107, P108

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle	• (1)				
P2	Utilité publique					
R - Récréation						
R1	Extensive		•			
R2	Intensive		• (2)			
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture					
A2	Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation						
CN1	Conservation			•		
F - Forestière						
F1	Forestière					
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6	6	6		
Latérales (min. / totales)		3 / -	3 / -	3 / -		
Arrière (min.)		4	4	4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)		- / 15	- / 15	- / 15		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		50	15	15		
Largeur (min.)		6	3	3		
Taux d'implantation - % (max.)		15	15	15		
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone P-15

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107, P108
(2) R202, R204, R206, R207, R208, R214

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle	• (1)			
P2 Utilité publique		•		
R - Récréation				
R1 Extensive			•	
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation				•
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	15	15	15
Largeur (min.)	6	3	3	3
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	35
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)				
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques				
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

Zone P-16

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P104, P105, P106, P108

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle					
P2	Utilité publique					
R - Récréation						
R1	Extensive	• (1)				
R2	Intensive					
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture					
A2	Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation						
CN1	Conservation		•			
F - Forestière						
F1	Forestière					
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
	Isolé	•	•			
	Jumelé					
	Contigu					
Marges						
	Avant (min.)	10	10			
	Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -			
	Arrière (min.)	7	7			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15			
Dimensions du bâtiment						
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	15	15			
	Largeur (min.)	3	3			
	Taux d'implantation - % (max.)	35	35			
	Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
	Usage mixte					
	Usage multiple					
	Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
	Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
	Usages domestiques					
	Logement supplémentaire					
	Location de chambres					
	Location à court terme					
	Gîte touristique (B&B)					
	Fermette					

Zone P-17

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R102, R103

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1	Unifamiliale				
H2	Bifamiliale				
H3	Trifamiliale				
H4	Multifamiliale				
H5	Habitation collective				
H6	Maison mobile				
C - Commerce					
C1	Local et services				
C2	Artériel				
C3	Hébergement				
C4	Automobile				
C5	Divertissement				
C6	Restauration				
C7	Compatibilité restreinte				
C8	Entreprise rurale	•			
C9	Para-industriel	•(3)			
I - Industrie					
I1	Contraintes limitées		•		
I2	Contraintes importantes		•		
P - Public					
P1	Publique et institutionnelle				
P2	Utilité publique			•	
R - Récréation					
R1	Extensive				
R2	Intensive				
A - Agricole					
A1	Activités agricoles et culture			•(1) (2)	
A2	Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation					
CN1	Conservation				
F - Forestière					
F1	Forestière				•
EX - Extraction					
EX1	Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé		•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	12	12	12	12	12
Latérales (min. / totales)	6/ -	6/ -	6/ -	6/ -	6/ -
Arrière (min.)	12	12	12	12	12
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	30	30	30
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple	•	•	•	•	
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques					
Logement supplémentaire					
Location de chambres					
Location à court terme					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette				•	

Zone I-1

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) A104 - horticulture seulement
(3) C903, C905

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) L'usage est autorisé en tant qu'usage principal seulement et doit être associé à la microculture ou à l'horticulture intensive exercée strictement à l'intérieur d'un bâtiment.

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021-02-8	29-05-2025

Mis à jour le 29-05-2025

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							
Annexe 2 du Règlement de zonage							
GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Local et services							
C2 Artériel							• (4)
C3 Hébergement							
C4 Automobile							
C5 Divertissement							
C6 Restauration							
C7 Compatibilité restreinte		• (1)					
C8 Entreprise rurale					• (3)		
C9 Para-industriel							• (5)
I - Industrie							
I1 Contraintes limitées							•
I2 Contraintes importantes							
P - Public							
P1 Publique et institutionnelle			• (2)				
P2 Utilité publique						•	
R - Récréation							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activités agricoles et culture							
A2 Activités agricoles et élevage							
CN - Conservation							
CN1 Conservation							
F - Forestière							
F1 Forestière							
EX - Extraction							
EX1 Extractives							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé		•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	6	6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12	- / 12
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100	100	100	100	100	100
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple		•	•	•	•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)							
Projet intégré							
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES							
Usages domestiques							
Logement supplémentaire							
Location de chambres							
Location à court terme							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							

Zone I-3

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) C707
- (2) P104, P105
- (3) C804, C805
- (4) C202, C205, C207, C208
- (5) C905

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées		•				
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		12				
Latérales (min. / totales)		6 / -				
Arrière (min.)		12				
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2				
En mètres (min. / max.)		- / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		100				
Largeur (min.)		6				
Taux d'implantation - % (max.)		50				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone I-4	
Municipalité de Rawdon	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
Mis à jour le 18-03-2022	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							
Annexe 2 du Règlement de zonage							
GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Local et services							
C2 Artériel		•					
C3 Hébergement							
C4 Automobile							
C5 Divertissement							
C6 Restauration							
C7 Compatibilité restreinte			• (1)				
C8 Entreprise rurale				• (2)			
C9 Para-industriel							•
I - Industrie							
I1 Contraintes limitées				•			
I2 Contraintes importantes							
P - Public							
P1 Publique et institutionnelle					• (3)		
P2 Utilité publique						•	
R - Récréation							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activités agricoles et culture							
A2 Activités agricoles et élevage							
CN - Conservation							
CN1 Conservation							
F - Forestière							
F1 Forestière							
EX - Extraction							
EX1 Extractives							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé		•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	12	12	12	12	12	12	12
Latérales (min. / totales)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -
Arrière (min.)	12	12	12	12	12	12	12
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100	100	100	100	100	100
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	40	40	40
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple		•	•	•	•		•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)							
Projet intégré							
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES							
Usages domestiques							
Logement supplémentaire							
Location de chambres							
Location à court terme							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							

Zone I-5

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) C707
- (2) C802, C804, C805, C806
- (3) P105

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services		•			
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile			• (1)		
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale			C (4)(5)(6)		
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle				• (2)	
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6 (3)	6 (3)	10	10	6 (3)
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	3 / -	3 / -	2 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	60	60	60
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	15	15	30	30	30
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte			•		
Usage multiple			•	•	
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -			
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•	•			
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C	C			
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone M-1

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) P107
 (4) Bureaux et services de déneigement (incluant le stationnement ou le remisage de véhicules de travail ou de service liés à l'usage) de l'usage C803. (5)
 Bureaux et services reliés à la construction et l'entretien des bâtiments (entrepreneur général ou spécialisé en construction seulement, incluant le stationnement et le remisage de véhicules de travail ou de service liés à l'usage) de l'usage C803.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C409

NOTES

(3) 10 mètres pour les terrains sur la 1^{re} avenue. (6)
 L'usage est autorisé uniquement sur les terrains adjacents à la 1^{re} Avenue (Route 337).

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023
2021 02 7	26-09-2024

Mis à jour le 26-09-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1	Unifamiliale			
H2	Bifamiliale			
H3	Trifamiliale			
H4	Multifamiliale			
H5	Habitation collective			
H6	Maison mobile			
C - Commerce				
C1	Local et services			
C2	Artériel			
C3	Hébergement	• (1)		
C4	Automobile			
C5	Divertissement			
C6	Restauration			
C7	Compatibilité restreinte			
C8	Entreprise rurale			
C9	Para-industriel			
I - Industrie				
I1	Contraintes limitées			
I2	Contraintes importantes			
P - Public				
P1	Publique et institutionnelle	• (2)		
P2	Utilité publique			
R - Récréation				
R1	Extensive		• (3)	
R2	Intensive			• (4)
A - Agricole				
A1	Activités agricoles et culture			
A2	Activités agricoles et élevage			
CN - Conservation				
CN1	Conservation			
F - Forestière				
F1	Forestière			
EX - Extraction				
EX1	Extractives			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé		•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	10	10	10	10
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100	50	50
Largeur (min.)	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	30	30
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple		•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)				
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques				
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

Zone M-2

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C301
(2) P104
(4) R210

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) R106, R107

NOTES

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services	• (1)			
C2 Artériel				
C3 Hébergement		• (2)		
C4 Automobile				
C5 Divertissement			• (3)	
C6 Restauration				•
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation				
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100	100	100
Largeur (min.)	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	30	30
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple	•	•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)				
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques				
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

Zone M-3

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C301
(3) C502, C504 (centres de conditionnement physique uniquement), C506, C507

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C112

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1	Unifamiliale			
H2	Bifamiliale			
H3	Trifamiliale			
H4	Multifamiliale			
H5	Habitation collective			
H6	Maison mobile			
C - Commerce				
C1	Local et services			
C2	Artériel			
C3	Hébergement	•		
C4	Automobile			
C5	Divertissement		• (1)	
C6	Restauration			
C7	Compatibilité restreinte			
C8	Entreprise rurale			
C9	Para-industriel			
I - Industrie				
I1	Contraintes limitées			
I2	Contraintes importantes			
P - Public				
P1	Publique et institutionnelle			
P2	Utilité publique			
R - Récréation				
R1	Extensive		• (2)	
R2	Intensive			• (3)
A - Agricole				
A1	Activités agricoles et culture			
A2	Activités agricoles et élevage			
CN - Conservation				
CN1	Conservation			
F - Forestière				
F1	Forestière			
EX - Extraction				
EX1	Extractives			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé		•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)		6	6	6
Latérales (min. / totales)		3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)		4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)		- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)		50	50	50
Largeur (min.)		6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)		30	30	30
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple		•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)				
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques				
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

Zone M-4

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA

Risque inondation •

Risque d'érosion •

P.I.I.A. spécifique •

Bruit routier

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C501, C502

(3) R208, R210

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R105, R106, R107

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							
Annexe 2 du Règlement de zonage							
GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale		•					
H3 Trifamiliale		•					
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective			•				
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Local et services				•			
C2 Artériel							
C3 Hébergement					•		
C4 Automobile						• (1)	
C5 Divertissement							
C6 Restauration							• (2)
C7 Compatibilité restreinte							
C8 Entreprise rurale							
C9 Para-industriel							
I - Industrie							
I1 Contraintes limitées							
I2 Contraintes importantes							
P - Public							
P1 Publique et institutionnelle							
P2 Utilité publique							
R - Récréation							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activités agricoles et culture							
A2 Activités agricoles et élevage							
CN - Conservation							
CN1 Conservation							
F - Forestière							
F1 Forestière							
EX - Extraction							
EX1 Extractives							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé	•	•					
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	100	100	100	100	100
Largeur (min.)	6	6	12	9	9	9	9
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	50	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple				•	•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -				
Projet intégré	•	•					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES							
Usages domestiques	•	•					
Logement supplémentaire	•						
Location de chambres							
Location à court terme	C	C					
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							

Zone M-6

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C403
(2) C601

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services	• (1)			
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement		• (2)		
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle			• (3)	
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation				
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	100	100	100
Largeur (min.)	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	35	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte		•		
Usage multiple		•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -		
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	•			
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Location à court terme	C			
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

Zone M-7

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C110, C113, C114, C116, C117
(2) C502, C503

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) P107, P108

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale			•			
H4 Multifamiliale				•		
H5 Habitation collective					•	
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						• (1)
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	70	100	100
Largeur (min.)	6	6	6	9	12	12
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	40	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)				4		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•	•	•		
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C	C	C		
Gîte touristique (B&B)	•					
Fermette						

Zone M-8

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P108

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale			•		
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services				• (1)	
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement				• (2)	
C6 Restauration				• (3)	
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé	•	•	•	•	•
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	100	100
Largeur (min.)	6	6	6	9	9
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)				3	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte				•	
Usage multiple				•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•	•	•		
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres	•				
Location à court terme	C	C	C		
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone M-9

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C502, C507
(3) C601

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C107, C111, C112

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective		•				
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle			• (1)			
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2 / -	3 / -	3 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 15	- / 15			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	100	100			
Largeur (min.)	6	12	12			
Taux d'implantation - % (max.)	35	50	50			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -				
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres	•					
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone M-10

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107, P108

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale			•		
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services			• (1)		
C2 Artériel				•	
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	100	100
Largeur (min.)	6	6	6	9	9
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	40	40
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple				•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -		
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•	•	•		
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C	C	C		
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone M-11

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C101, C109, C111, C112,

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel	• (1)				
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale	• (2)				
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle					
P2	Utilité publique					
R - Récréation						
R1	Extensive					
R2	Intensive					
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture					
A2	Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation						
CN1	Conservation					
F - Forestière						
F1	Forestière					
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
	Isolé	•	•			
	Jumelé					
	Contigu					
Marges						
	Avant (min.)	6	6			
	Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -			
	Arrière (min.)	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12			
Dimensions du bâtiment						
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60			
	Largeur (min.)	6	6			
	Taux d'implantation - % (max.)	50	50			
	Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
	Usage mixte					
	Usage multiple					
	Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
	Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
	Usages domestiques					
	Logement supplémentaire					
	Location de chambres					
	Location à court terme					
	Gîte touristique (B&B)					
	Fermette					

Zone M-12

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C208
(2) C802

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale			•		
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective				•	
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	3 / -	
Arrière (min.)	4	4	4	4	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 10	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	100	
Largeur (min.)	6	6	6	12	
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	50	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•	•	•	•	
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C	C	C		
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone M-13

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1	Unifamiliale			
H2	Bifamiliale			
H3	Trifamiliale			
H4	Multifamiliale			
H5	Habitation collective			
H6	Maison mobile			
C - Commerce				
C1	Local et services			
C2	Artériel			
C3	Hébergement	•		
C4	Automobile			
C5	Divertissement		• (1)	
C6	Restauration			
C7	Compatibilité restreinte			
C8	Entreprise rurale			
C9	Para-industriel			
I - Industrie				
I1	Contraintes limitées			
I2	Contraintes importantes			
P - Public				
P1	Publique et institutionnelle			
P2	Utilité publique			
R - Récréation				
R1	Extensive		• (2)	
R2	Intensive			• (3)
A - Agricole				
A1	Activités agricoles et culture			
A2	Activités agricoles et élevage			
CN - Conservation				
CN1	Conservation			
F - Forestière				
F1	Forestière			
EX - Extraction				
EX1	Extractives			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé		•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	50	50	50
Largeur (min.)	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	40	40
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple		•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)				
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques				
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

Zone M-14

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C502, C505,
(3) R207, R210

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, R107

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale			•		
H4 Multifamiliale				•	
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement				•	
C4 Automobile					
C5 Divertissement				• (1)	
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive				• (2)	
R2 Intensive				• (3)	
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 15
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	70	100
Largeur (min.)	6	6	6	9	9
Taux d'implantation - % (max.)	15 (3)	15 (3)	15 (3)	15 (3)	40
Nbre de logements par bâtiment (max.)				4	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	
Projet intégré	•	•	•	•	
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques					
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C	C	C	C	
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone M-15

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA

Risque inondation

Risque d'érosion

P.I.I.A. spécifique

Bruit routier

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C502, C505

(3) R207

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R106, R107

NOTES

(3) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement

Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation		•				
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel		• (1) (2)				
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation		•				
Isolé						
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	12				
Latérales (min. / totales)	2 / -	3 / -				
Arrière (min.)	4	7				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques		•				
Logement supplémentaire		•				
Location de chambres						
Location à court terme		C				
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone M-16

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C202, C208

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Les usages sont autorisés seulement sans entreposage extérieur.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale	C (1) (2)					
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone M-17

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA

Risque inondation

•

Risque d'érosion

•

P.I.I.A. spécifique

Bruit routier

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C807 seulement, en référence à l'article 2.4.6.2 du règlement de zonage 2021-02 et ses amendements, sans entreposage extérieur.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) L'usage entreprise rurale liée à une unité d'habitation C807 est autorisé uniquement sur les terrains adjacents à la route 348.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021-02-8	29-05-2025

Mis à jour le 29-05-2025

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale	•				
H4	Multifamiliale		•			
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle					
P2	Utilité publique					
R - Récréation						
R1	Extensive					
R2	Intensive					
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture					
A2	Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation						
CN1	Conservation					
F - Forestière						
F1	Forestière					
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
	Isolé	•	•			
	Jumelé					
	Contigu					
Marges						
	Avant (min.)	6	6			
	Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -			
	Arrière (min.)	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	70			
	Largeur (min.)	6	9			
	Taux d'implantation - % (max.)	35	40			
	Nbre de logements par bâtiment (max.)		6			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
	Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -			
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
		•	•			
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
	Location à court terme	C	C			
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-1

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale			•		
H4 Multifamiliale				•	
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Arrière (min.)	4	4	4	4	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	70	
Largeur (min.)	6	6	6	9	
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				6	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•	•	•	•	
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C	C	C	C	
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone RD-2

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale			•			
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -			
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•	•			
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C	C			
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-3

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale			•			
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)	15 (1)	15 (1)			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -			
Projet intégré	•	•	•			
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•	•			
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C				
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-4

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle		C(1)				
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Latérales (min. / totales)	2 / -	3 / -				
Arrière (min.)	4	4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 15				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	35	35				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-5

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
 (1) P105, P106,

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale		•				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6				
Latérales (min. / totales)		2 / -				
Arrière (min.)		4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2				
En mètres (min. / max.)		- / 13				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		50				
Largeur (min.)		6				
Taux d'implantation - % (max.)		35				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)		10 / -				
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques		•				
Logement supplémentaire		•				
Location de chambres						
Location à court terme		C				
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-6

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale			•		
H4 Multifamiliale				•	
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé	•				
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Arrière (min.)	4	4	4	4	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	70	
Largeur (min.)	6	6	6	9	
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				6	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•	•	•	•	
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C	C	C	C	
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone RD-7

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale	•					
H4 Multifamiliale		•				
H5 Habitation collective			•			
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	3 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 10			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	70	100			
Largeur (min.)	6	9	12			
Taux d'implantation - % (max.)	35	40	50			
Nbre de logements par bâtiment (max.)		6				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -			
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•				
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C				
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-8

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale		•		
H3 Trifamiliale			•	
H4 Multifamiliale				•
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation				
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	70
Largeur (min.)	6	6	6	9
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	40
Nbre de logements par bâtiment (max.)				4
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	•	•	•	
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Location à court terme	C	C	C	
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

Zone RD-9

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé	•					
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -				
Arrière (min.)	4	4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	35	35				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -				
Projet intégré	•	•				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•				
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C				
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-10

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective	•					
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 15					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	50					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-11

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale	•					
H4 Multifamiliale		•				
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -				
Arrière (min.)	4	4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 15				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	70				
Largeur (min.)	6	9				
Taux d'implantation - % (max.)	35	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)		6				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -				
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-12

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale	•					
H4 Multifamiliale		•				
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -				
Arrière (min.)	4	4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 15				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	70				
Largeur (min.)	6	9				
Taux d'implantation - % (max.)	35	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)		6				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -				
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-13

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale	•					
H4 Multifamiliale		•				
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -				
Arrière (min.)	4	4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 15				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	70				
Largeur (min.)	6	9				
Taux d'implantation - % (max.)	35	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)		6				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -				
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•				
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme	C	C				
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-14

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	.			
H2 Bifamiliale		.		
H3 Trifamiliale			.	
H4 Multifamiliale				.
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation				
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 15
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	70
Largeur (min.)	6	6	6	9
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)
Nbre de logements par bâtiment (max.)				6
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques
Logement supplémentaire	.			
Location de chambres				
Location à court terme	C	C	C	C
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

Zone RD-15

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	.
P.I.I.A. spécifique	.
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale			•		
H4 Multifamiliale				•	
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Arrière (min.)	4	4	4	4	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 15	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	70	
Largeur (min.)	6	6	6	9	
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				6	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques					
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C	C	C	C	
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone RD-16

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	35					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-17

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective	•					
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 10					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	70					
Largeur (min.)	9					
Taux d'implantation - % (max.)	40					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-18

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale			•		
H4 Multifamiliale				•	
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Arrière (min.)	4	4	4	4	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 15	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	70	
Largeur (min.)	6	6	6	9	
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				4	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•	•	•	•	
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Location à court terme	C	C	C	C	
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone RD-19

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale		•		
H3 Trifamiliale			•	
H4 Multifamiliale				•
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation				
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 15
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	70
Largeur (min.)	6	6	6	9
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	40
Nbre de logements par bâtiment (max.)				6
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	•	•	•	•
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Location à court terme	C	C	C	C
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

Zone RD-20

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	.					
H2 Bifamiliale		.				
H3 Trifamiliale			.			
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	.	.	.			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)	15 (1)	15 (1)			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -			
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	.	.	.			
Logement supplémentaire	.					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C	C			
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-21

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	.
P.I.I.A. spécifique	.
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale			•			
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -			
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•	•			
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C	C			
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RD-22

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale		•		
H3 Trifamiliale			•	
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation				
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	
Arrière (min.)	4	4	4	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	
Largeur (min.)	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10	1 / 10	1 / 10	
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques	•	•	•	
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Location à court terme	C	C	C	
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

Zone RC-1

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	35					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	• +C(1)					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-2

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Applicable seulement aux logements en sous-sol faisant l'objet d'une demande qui seraient autorisés en référence à l'article 3.8 du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale			•			
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10	1 / 10	1 / 10			
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•	•			
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C	C			
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-3

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive	•					
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-4

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-5

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-6

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-7

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-8

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	35					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-9

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	35					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-10

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-11

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-12

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-13

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	25 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-14

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -				
Arrière (min.)	4	4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	35	35				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10	1 / 10				
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire	•	+C(2)				
Location de chambres						
Location à court terme	C	C				
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-15

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(2) Applicable seulement aux logements en sous-sol faisant l'objet d'une demande qui seraient autorisés en référence à l'article 3.8 du règlement sur les usages conditionnels.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale			•			
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	25 (1)	25 (1)	25 (1)			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10	1 / 10	1 / 10			
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire	• +C(2)					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C	C			
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-16

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

(2) Applicable seulement aux logements en sous-sol faisant l'objet d'une demande qui seraient autorisés en référence à l'article 3.8 du règlement sur les usages conditionnels.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-17

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire	• +C(2)					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-18

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%. (2) Applicable seulement aux logements en sous-sol faisant l'objet d'une demande qui seraient autorisés en référence à l'article 3.8 du règlement sur les usages conditionnels.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						C (2)
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)	15 (1)	15 (1)			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10	1 / 10				
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire	• +C(2)					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C				
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-19

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) P101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%. (2) Applicable seulement aux logements en sous-sol faisant l'objet d'une demande qui seraient autorisés en référence à l'article 3.8 du règlement sur les usages conditionnels.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	25 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire	• +C(2)					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-20

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

(2) Applicable seulement aux logements en sous-sol faisant l'objet d'une demande qui seraient autorisés en référence à l'article 3.8 du règlement sur les usages conditionnels.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	35					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-21

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-22

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-23

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale			•			
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10	1 / 10	1 / 10			
Projet intégré			•			
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•	•			
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C	C			
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-24

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire	• +C(2)					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-25

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%. (2) Applicable seulement aux logements en sous-sol faisant l'objet d'une demande qui seraient autorisés en référence à l'article 3.8 du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-26

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-27

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé		•				
Contigu		•				
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -				
Arrière (min.)	4	4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	35	35				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10	1 / 10				
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•				
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C				
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-28

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-29

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-30

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-31

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-32

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale		•				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6	6			
Latérales (min. / totales)		2 / -	2 / -			
Arrière (min.)		4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)		- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		50	50			
Largeur (min.)		6	6			
Taux d'implantation - % (max.)		15 (1)	15 (1)			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)		1 / 10				
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques		•				
Logement supplémentaire		•				
Location de chambres						
Location à court terme		C				
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-33

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R102, R103

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-34

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive	•					
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-35

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-36

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service d'aqueduc, le taux maximal d'implantation est de 25%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-37

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service d'aqueduc, le taux maximal d'implantation est de 25%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-38

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service d'aqueduc, le taux maximal d'implantation est de 25%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-39

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service d'aqueduc, le taux maximal d'implantation est de 25%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-40

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service d'aqueduc, le taux maximal d'implantation est de 25%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle					
P2	Utilité publique					
R - Récréation						
R1	Extensive	• (1)				
R2	Intensive					
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture					
A2	Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation						
CN1	Conservation					
F - Forestière						
F1	Forestière					
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
	Isolé	•				
	Jumelé					
	Contigu					
Marges						
	Avant (min.)	12				
	Latérales (min. / totales)	6 / -				
	Arrière (min.)	10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
	En étages (min. / max.)	1				
	En mètres (min. / max.)	- / 6				
Dimensions du bâtiment						
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	15				
	Largeur (min.)	3				
	Taux d'implantation - % (max.)	8				
	Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-41

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-42

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service d'aqueduc, le taux maximal d'implantation est de 25%.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-43

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service d'aqueduc, le taux maximal d'implantation est de 25%.

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-44

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service d'aqueduc, le taux maximal d'implantation est de 25%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-45

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré	•					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-46

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-47

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-48

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré	•					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-49

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-50

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-51

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-52

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré	•					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-53

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-54

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-55

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré	•					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-56

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-57

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-58

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10					
Projet intégré	•					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-59

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service d'aqueduc, le taux maximal d'implantation est de 25%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -				
Arrière (min.)	4	4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	15 (1)	15 (1)				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	1 / 10	1 / 10				
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•				
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C				
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone RC-60

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le taux d'implantation maximal autorisé pour une habitation varie selon le nombre de services desservant le bâtiment principal. Lorsque celui-ci est desservi par un service (égout ou aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 25%, lorsque celui-ci est desservi par deux services (égout et aqueduc), le taux maximal d'implantation est de 35%.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale	•					
H4 Multifamiliale		•				
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -				
Arrière (min.)	4	4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	6	12				
Taux d'implantation - % (max.)	35	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)		4				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -				
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme	C	C				
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CV-1

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services	• (1)				
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile		• (2)			
C5 Divertissement			•		
C6 Restauration				•	
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle				• (3)	
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100	100	100	100
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple	•	•	•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques					
Logement supplémentaire					
Location de chambres					
Location à court terme					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone CV-2

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C407, C408
(3) P103, P104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C112

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services	• (1)				
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile		• (2)			
C5 Divertissement			•		
C6 Restauration				•	
C7 Compatibilité restreinte				• (3)	
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle				• (4)	
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100	100	100	100
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple	•	•	•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques					
Logement supplémentaire					
Location de chambres					
Location à court terme					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone CV-3

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C407, C408
(3) C707
(4) P103, P104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C112

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services	• (1)				
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile		• (2)			
C5 Divertissement			•		
C6 Restauration				•	
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle				• (3)	
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100	100	100	100
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple	•	•	•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques					
Logement supplémentaire					
Location de chambres					
Location à court terme					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone CV-4

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C407, C408
(3) P103, P104, P105

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C112

NOTES

***L'ensemble des lots adjacents à la rue Queen sont assujettis à l'article 2.1.3 du Règlement de zonage.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -				
Arrière (min.)	4	4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50				
Largeur (min.)	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	35	35				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -				
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•				
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres	•					
Location à court terme	C	C				
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CV-5

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale			•		
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services				• (1)	
C2 Artériel					
C3 Hébergement					• (2)
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 3	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	70	70
Largeur (min.)	6	6	6	9	9
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	40	40
Nbre de logements par bâtiment (max.)				3	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte				•	
Usage multiple				•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•	•	•	•	
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres	•				
Location à court terme	C	C	C	C	
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone CV-6

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C301

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C111, C112

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale		•				
H4 Multifamiliale			•			
H5 Habitation collective				•		
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services					• (1)	
C2 Artériel						
C3 Hébergement					•	
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration					•	
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						• (2)
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé					•	•
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	70	100	100	100
Largeur (min.)	6	6	9	12	12	12
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	40	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)			4		4	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte					•	
Usage multiple					•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•	•		•	
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres	•					
Location à court terme	C	C	C		C	
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CV-7

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C111, C112
(2) P107, P108

NOTES

--

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale			•		
H4 Multifamiliale				•	
H5 Habitation collective					•
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services					
C2 Artériel					
C3 Hébergement					
C4 Automobile					
C5 Divertissement					
C6 Restauration					
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 15
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	100
Largeur (min.)	6	6	6	12	12
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	40	40
Nbre de logements par bâtiment (max.)				4	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•	•	•	•	
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres	•				
Location à court terme	C	C	C	C	
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone CV-8

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services	•				
C2 Artériel					
C3 Hébergement		•			
C4 Automobile					
C5 Divertissement			• (1)		
C6 Restauration				• (2)	
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle				• (3)	
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100	100	100	100
Largeur (min.)	9	9	9	9	9
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte	•			•	
Usage multiple	•	•	•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•			•	
Logement supplémentaire					
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone CV-9

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) C506
(2) C603
(3) P107, P108

NOTES

* L'ensemble des lots adjacents à la rue Queen sont assujettis à l'article 2.1.3 du Règlement de zonage.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1	Unifamiliale				
H2	Bifamiliale				
H3	Trifamiliale				
H4	Multifamiliale				
H5	Habitation collective				
H6	Maison mobile				
C - Commerce					
C1	Local et services	•			
C2	Artériel				
C3	Hébergement				
C4	Automobile		• (1)		
C5	Divertissement			• (2)	
C6	Restauration				• (3)
C7	Compatibilité restreinte				
C8	Entreprise rurale				
C9	Para-industriel				
I - Industrie					
I1	Contraintes limitées				
I2	Contraintes importantes				
P - Public					
P1	Publique et institutionnelle				• (4)
P2	Utilité publique				
R - Récréation					
R1	Extensive				
R2	Intensive				
A - Agricole					
A1	Activités agricoles et culture				
A2	Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation					
CN1	Conservation				
F - Forestière					
F1	Forestière				
EX - Extraction					
EX1	Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé		•	•	•	•
Jumelé		•	•	•	•
Contigu					
Marges					
Avant (min.)		6	6	6	6
Latérales (min. / totales)		2 / -	2 / -	2 / -	2 / -
Arrière (min.)		4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)		- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)		100	100	100	100
Largeur (min.)		9	9	9	9
Taux d'implantation - % (max.)		50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple		•	•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques					
Logement supplémentaire					
Location de chambres					
Location à court terme					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone CV-10

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) C405, C406, C408, C409
 (2) C506
 (3) C603
 (4) P107, P108

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services	•			
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile		• (1)		
C5 Divertissement			• (2)	
C6 Restauration				• (3)
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation				
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100	100	100
Largeur (min.)	9	9	9	9
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte	•			•
Usage multiple	•	•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -			
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques				
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme	C			
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

Zone CV-11

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C405, C407, C408

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) C506
(3) C603

NOTES

* L'ensemble des lots adjacents à la rue Queen sont assujettis à l'article 2.1.3 du Règlement de zonage.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023

Mis à jour le 21-03-2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services	• (1)				
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement					
C6	Restauration	• (2)				
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle					
P2	Utilité publique					
R - Récréation						
R1	Extensive					
R2	Intensive					
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture					
A2	Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation						
CN1	Conservation					
F - Forestière						
F1	Forestière					
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
	Isolé	•	•			
	Jumelé					
	Contigu					
Marges						
	Avant (min.)	6	6			
	Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -			
	Arrière (min.)	6	6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15			
Dimensions du bâtiment						
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100			
	Largeur (min.)	12	12			
	Taux d'implantation - % (max.)	50	50			
	Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
	Usage multiple	•	•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
	Logement supplémentaire					
	Location de chambres					
	Location à court terme					
	Gîte touristique (B&B)					
	Fermette					

Zone CV-13

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C111, C112
(2) C603

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective	•					
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services		• (1)				
C2 Artériel						
C3 Hébergement			•			
C4 Automobile				• (2)		
C5 Divertissement					• (3)	
C6 Restauration						• (4)
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	6	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 10	- / 10	- / 10	- / 10	- / 10
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100	100	100	100	100
Largeur (min.)	12	9	9	9	9	9
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)		4				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte		•				•
Usage multiple		•	•	•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -				
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques		•				•
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme		C				
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CV-14

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C403, C404, C407

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C111, C112
(3) C506
(4) C603

NOTES

** L'ensemble des lots adjacents à la rue Queen sont assujettis à l'article 2.1.3 du Règlement de zonage.

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2 / -					
Arrière (min.)	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 13					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50					
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	35					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CV-15

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services	• (1)					
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration	• (2)					
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle			• (3)			
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100	100			
Largeur (min.)	9	9	9			
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte	•	•				
Usage multiple	•	•				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -					
Projet intégré						
Usages domestiques	•	•				
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme	C					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CV-16

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) P107

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C111, C112
(2) C603

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale			•			
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services				• (1)		
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement					• (2)	
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						• (3)
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4	4
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	100	100	100
Largeur (min.)	6	6	6	9	9	9
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)				4		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte				•		
Usage multiple				•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -		
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C	C	C		
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CV-18

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501, C502, C503, C507

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C111, C112
(3) P108

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective	•					
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services		• (1)				
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle			• (2)			
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	5 / -	3 / -	3 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100	100			
Largeur (min.)	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	40	50	50			
Nbre de logements par bâtiment (max.)		4				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte		•				
Usage multiple		•	•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -				
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CV-19

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C113, C114, C116

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P107, P108

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale			•(1)			
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50			
Largeur (min.)	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -			
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•	•			
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C	C			
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CV-20

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) usage limité à 1 habitation trifamiliale dans la zone CV-20

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement		•(1)				
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle		•(2)				
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		3	3			
Latérales (min. / totales)		2 / -	2 / -			
Arrière (min.)		4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)		- / 15	- / 15			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		100	100			
Largeur (min.)		9	9			
Taux d'implantation - % (max.)		50	50			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple		•	•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CV-21

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C501, C502, C503
(2) P105, P106, P108

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services	• (1)				
C2 Artériel					
C3 Hébergement		• (2)			
C4 Automobile					
C5 Divertissement			• (3)		
C6 Restauration				• (4)	
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle				• (5)	
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	3	3	3	3	3
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)	4				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte	•			•	
Usage multiple	•	•	•	•	
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•			•	
Logement supplémentaire					
Location de chambres					
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone CV-26

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C301
(4) C601

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C111, C112
(3) C505, C506
(5) P107, P108

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services			•(1)			
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	3 / -			
Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	70			
Largeur (min.)	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	40			
Nbre de logements par bâtiment (max.)			3			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte			•			
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -			
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•	•			
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C	C			
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CV-27

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C108, C113, C116, C117

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services	• (1)				
C2 Artériel					
C3 Hébergement		•			
C4 Automobile					
C5 Divertissement			• (2)		
C6 Restauration				• (3)	
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle				• (4)	
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	3	3	3	3	3
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	70	70	70	70	70
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)	4				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte	•			•	
Usage multiple	•	•	•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -				
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques	•			•	
Logement supplémentaire					
Location de chambres	•				
Location à court terme	C				
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone CV-28

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(4) P104, P105, P108

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C111, C112
(2) C505
(3) C603

NOTES

** L'ensemble des lots adjacents à la rue Queen sont assujettis à l'article 2.1.3 du Règlement de zonage.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 1	21-03-2023
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services	• (1)			
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile		• (2)		
C5 Divertissement			• (3)	
C6 Restauration				• (4)
C7 Compatibilité restreinte				
C8 Entreprise rurale				
C9 Para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
CN - Conservation				
CN1 Conservation				
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100	100	100
Largeur (min.)	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)	4			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte	•			•
Usage multiple	•	•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -			
Projet intégré				
Usages domestiques	•			•
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme	C			
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

Zone CV-29

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C403, C404, 408

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C111, C112
(3) C506
(4) C603

NOTES

* L'ensemble des lots adjacents à la rue Queen sont assujettis à l'article 2.1.3 du Règlement de zonage.

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
2021 02 3	25-01-2024

Mis à jour le 25-01-2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					
Annexe 2 du Règlement de zonage					
GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local et services	• (1)				
C2 Artériel					
C3 Hébergement		•			
C4 Automobile					
C5 Divertissement			• (2)		
C6 Restauration				• (3)	
C7 Compatibilité restreinte					
C8 Entreprise rurale					
C9 Para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle				• (4)	
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation					
CN1 Conservation					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10	- / 10	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	70	70	70	70	100
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple	•	•	•	•	•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES					
Usages domestiques					
Logement supplémentaire					
Location de chambres					
Location à court terme					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

Zone CV-30

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(4) P107

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C111, C112
(2) C505, C506
(3) C603

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Local et services					
C2	Artériel					
C3	Hébergement					
C4	Automobile					
C5	Divertissement	• (1)				
C6	Restauration					
C7	Compatibilité restreinte					
C8	Entreprise rurale					
C9	Para-industriel					
I - Industrie						
I1	Contraintes limitées					
I2	Contraintes importantes					
P - Public						
P1	Publique et institutionnelle	•				
P2	Utilité publique					
R - Récréation						
R1	Extensive					
R2	Intensive					
A - Agricole						
A1	Activités agricoles et culture					
A2	Activités agricoles et élevage					
CN - Conservation						
CN1	Conservation					
F - Forestière						
F1	Forestière					
EX - Extraction						
EX1	Extractives					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
	Isolé	•				
	Jumelé					
	Contigu					
Marges						
	Avant (min.)	6				
	Latérales (min. / totales)	3 / -				
	Arrière (min.)	4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
	En étages (min. / max.)	1 / 2				
	En mètres (min. / max.)	15				
Dimensions du bâtiment						
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	200				
	Largeur (min.)	6				
	Taux d'implantation - % (max.)	50				
	Nbre de logements par bâtiment (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
	Usage mixte					
	Usage multiple					
	Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
	Projet intégré					
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
	Usages domestiques					
	Logement supplémentaire					
	Location de chambres					
	Location à court terme					
	Gîte touristique (B&B)					
	Fermette					

Zone CV-33

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C501, C502

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS				
Annexe 2 du Règlement de zonage				
GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1	Unifamiliale			
H2	Bifamiliale			
H3	Trifamiliale			
H4	Multifamiliale			
H5	Habitation collective			
H6	Maison mobile			
C - Commerce				
C1	Local et services	• (1)		
C2	Artériel			
C3	Hébergement			
C4	Automobile	• (2)		
C5	Divertissement			
C6	Restauration		• (3)	
C7	Compatibilité restreinte			
C8	Entreprise rurale			
C9	Para-industriel			
I - Industrie				
I1	Contraintes limitées			
I2	Contraintes importantes			
P - Public				
P1	Publique et institutionnelle			
P2	Utilité publique			
R - Récréation				
R1	Extensive			
R2	Intensive			
A - Agricole				
A1	Activités agricoles et culture			
A2	Activités agricoles et élevage			
CN - Conservation				
CN1	Conservation			
F - Forestière				
F1	Forestière			
EX - Extraction				
EX1	Extractives			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé		•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)		6	6	6
Latérales (min. / totales)		2 / -	2 / -	2 / -
Arrière (min.)		4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)		- / 15	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)		100	100	100
Largeur (min.)		9	9	9
Taux d'implantation - % (max.)		50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)				
Projet intégré				
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES				
Usages domestiques				
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

Zone CV-34

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C407, C408,

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C111, C112
(3) C603

NOTES

Veuillez vous référer au *Règlement de lotissement* pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale		•				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services		• (1)				
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6	6			
Latérales (min. / totales)		2 / -	2 / -			
Arrière (min.)		4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)		- / 13	- / 13			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		50	50			
Largeur (min.)		6	6			
Taux d'implantation - % (max.)		35	35			
Nbre de logements par bâtiment (max.)			4			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte			•			
Usage multiple			•			
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)		10 / -	10 / -			
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques		•	•			
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme		C	C			
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CV-35

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C111, C112

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective	•					
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						
C2 Artériel						
C3 Hébergement						
C4 Automobile						
C5 Divertissement						
C6 Restauration						
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle		• (1)				
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	10				
Latérales (min. / totales)	3 / -	3 / -				
Arrière (min.)	6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 6	1 / 4				
En mètres (min. / max.)	- / 19	- / 19				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	300	300				
Largeur (min.)	12	12				
Taux d'implantation - % (max.)	50	50				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -					
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques						
Logement supplémentaire						
Location de chambres						
Location à court terme						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CV-36

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P101, P104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Veuillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
Annexe 2 du Règlement de zonage						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale			•			
H4 Multifamiliale				•		
H5 Habitation collective					•	
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Local et services						•
C2 Artériel						
C3 Hébergement						• (1)
C4 Automobile						• (2)(3)
C5 Divertissement						• (4)(5)
C6 Restauration						• (6)
C7 Compatibilité restreinte						
C8 Entreprise rurale						
C9 Para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						• (7)
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
CN - Conservation						
CN1 Conservation						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	3 / -	3 / -
Arrière (min.)	4	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 13	- / 13	- / 13	- / 13	- / 15	- / 15
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	70	100	100
Largeur (min.)	6	6	6	6	9	9
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	35	40	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)				4		4
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte	•	•	•	•	•	•
Usage multiple						•
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -
Projet intégré						
USAGES ADDITIONNELS OU ACCESSOIRES						
Usages domestiques	•	•	•	•		•
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Location à court terme	C	C	C	C		C
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

Zone CV-37

Municipalité de Rawdon

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C301
(2) C408
(4) C504, C505, C506, C507

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(6) C603
(7) P107, P108

NOTES

(3) Un seul commerce relié à l'automobile (C408) est autorisé à l'intérieur de cette zone. Il doit s'implanter sur un lot de coin ayant façade sur la rue Queen.
(5) Un seul commerce de divertissement C506 est autorisé à l'intérieur de cette zone.
** L'ensemble des lots adjacents à la rue Queen sont assujettis à l'article 2.1.3 du Règlement de zonage.

Veillez vous référer au Règlement de lotissement pour connaître les normes de lotissement applicables.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Mis à jour le 18-03-2022